



## SÉCURITÉ ROUTIÈRE TOUS RESPONSABLES

Mes démarches d'immatriculation  
de véhicule

# Comment obtenir un rapport HISTOVEC (ex certificat de non-gage) ?



Cette notice est un document simplifié.  
Elle ne peut se substituer aux textes législatifs et réglementaires,  
ainsi qu'aux instructions applicables en la matière.  
Version du 19 septembre 2019.

République Française  
Ministère de l'Intérieur

## Certificat d'immatriculation

Permiso de circulación; Osvědčení o registraci; Registreringsattest;  
Zulassungsbescheinigung; Registreerimistunnistus; Άδεια κυκλοφορίας  
Registration certificate; Carta di circolazione; Reģistrācijas apliecība;  
Sveces liudijimas; Forgalmi engedély; Certifikat ta' Registrazzjoni  
Rejestracyjny; Certificado de matricula;  
Rejestracyn; dovojenje; Rekisterõintitodistus;  
на автомобила;

## 1. À QUOI SERT LE RAPPORT HISTOVEC ?

Le **rapport HISTOVEC** (ex-certificat de non gage) doit être remis à l'acquéreur lors de la vente ou le don du véhicule. Il doit dater de **moins de quinze jours au moment de sa transmission**.

Il garantit au futur acquéreur que le véhicule n'est pas gagé (l'emprunt est payé) et qu'il n'y a pas de blocage administratif empêchant d'immatriculer le véhicule à son nom. Il indique la situation précise du véhicule et permet de savoir, le cas échéant, pourquoi il ne peut pas être donné ou vendu.

Cf. article L. 322-2 et L. 322-3 du code de la route  
article R.322-4-V du code de la route article 10 de l'Arrêté  
du 9 février 2009 relatif aux modalités d'immatriculation des véhicules

## 2. COMMENT OBTENIR UN RAPPORT HISTOVEC ?

Sur le site <https://histovec.interieur.gouv.fr/histovec> l'obtention du document est immédiate. Pour l'obtenir, les informations suivantes, figurant sur mon certificat d'immatriculation (ex-carte grise), me seront demandées :

- Nom, prénom et date de naissance du titulaire du certificat d'immatriculation (ex carte grise), ou raison sociale si personne morale.
- Le numéro d'immatriculation du véhicule ;
- Le numéro de formule du certificat d'immatriculation du type « 2009AS05284 » au recto du certificat d'immatriculation.



Si ma demande de rapport HISTOVEC ne peut aboutir, je peux obtenir un certificat de situation administrative détaillée sur le site [https://siv.interieur.gouv.fr/map-usg-ui/do/accueil\\_certificat](https://siv.interieur.gouv.fr/map-usg-ui/do/accueil_certificat) ou je peux transmettre ma demande de CSA via mon espace sur le site ANTS. Elle sera transmise à un service instructeur pour traitement.

## JE N'ARRIVE PAS À OBTENIR UN RAPPORT HISTOVEC OU UN CSA ?

En me connectant à Mon Espace sur le site de l'ANTS.

Étape	Libellé de la rubrique	Sélection
1	Effectuer une nouvelle demande/ type de demande	« je souhaite faire une autre demande »
2	Je clique sur « ajouter une demande »	
3	Catégorie	« obtenir un justificatif ou un remboursement »
4	Sous-catégorie	« certificat de situation administrative détaillé »
5	<ul style="list-style-type: none"><li>• Je coche si j'effectue cette démarche « pour moi-même » ou « pour quelqu'un d'autre » ;</li><li>• J'explique précisément ma situation dans le champ libre ;</li><li>• Je joins tous les justificatifs nécessaires.</li></ul>	